

**LUTTE À LA BERCE DU CAUCASE DANS LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES**

**5989320**

DURÉE DU PROJET : 3 ANS (2018-2020)

**RAPPORT FINAL**

Réalisé par :  
Antony Deschênes-Bellavance,  
Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ)

01 novembre 2022

Les résultats, opinions et recommandations exprimés dans ce rapport émanent de l'auteur ou des auteurs et n'engagent aucunement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

## LUTTE À LA BERCE DU CAUCASE DANS LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

### NUMÉRO DU PROJET : 5989320

#### RÉSUMÉ DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT :

Depuis quelques décennies, le Québec fait face à la problématique des espèces exotiques envahissantes. Parmi ces espèces, certaines posent des enjeux majeurs à la biodiversité, à la santé humaine et aux usages du territoire. Le but de ce projet est l'éradication de la berce du Caucase sur une terre agricole localisée dans la municipalité de Lac-des-Aigles puisque celle-ci présente un caractère envahissant indéniable et représente un danger pour la santé publique. Il s'agit d'une colonie qui fut considérée comme la plus étendue au Québec en 2016. Dans le cas de ce projet, l'objectif est l'éradication de cette plante terrestre (colonie visée) qui a été introduite dans les années 2000 sur un terrain agricole jadis cultivé et résidentiel. Depuis la découverte de cette colonie de cinq hectares en 2015, la culture du terrain a dû être abandonnée dû à la présence de la berce du Caucase qui a contaminé ce champ. Il est important de rappeler que la berce du Caucase mélangée à du fourrage peut causer des brûlures internes aux animaux s'en alimentant. Dans l'objectif de retrouver l'utilisation du milieu agricole, l'*Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean* (OBVFSJ) procède à des travaux d'éradication. Ces travaux qui sont effectués depuis chaque été 2016, de mai à septembre, et consistent au déracinement des plants et des petits groupes de plants en périphérie de la colonie principale. De l'arrosage chimique est aussi nécessaire dans le cœur même de celle-ci, qui n'est plus monospécifique à cet endroit depuis environ 4 ans. Les travaux d'arrosage ont été réalisés par le sous-traitant *Paysage Témis* en 2017 et 2018. Depuis 2019, grâce au financement du MAPAQ, l'arrosage est effectué par l'OBVFSJ, puisque l'organisme dispose dorénavant d'un permis et certificat pour l'application de pesticides. Cela permet d'effectuer un arrosage sélectif qui diminue la quantité de produits nécessaire. De plus, cela permet d'arroser seulement les plants de berce, ce qui permet de diminuer l'impact sur les plantes indigènes et la biodiversité. La stratégie d'arrosage de l'OBVFSJ permet de diminuer de beaucoup le pesticide épandu. Des battues de reconnaissance pour circonscrire la colonie, la coupe et la récolte d'ombelles sont aussi nécessaires pour limiter la dispersion de nouvelles graines. À la suite des battues de 2022, une nouvelle colonie a été découverte à un endroit hors de la zone connue ce qui nécessitera de nouveaux efforts d'éradication.

#### OBJECTIFS POURSUIVIS ET APERÇUS DE LA MÉTHODOLOGIE

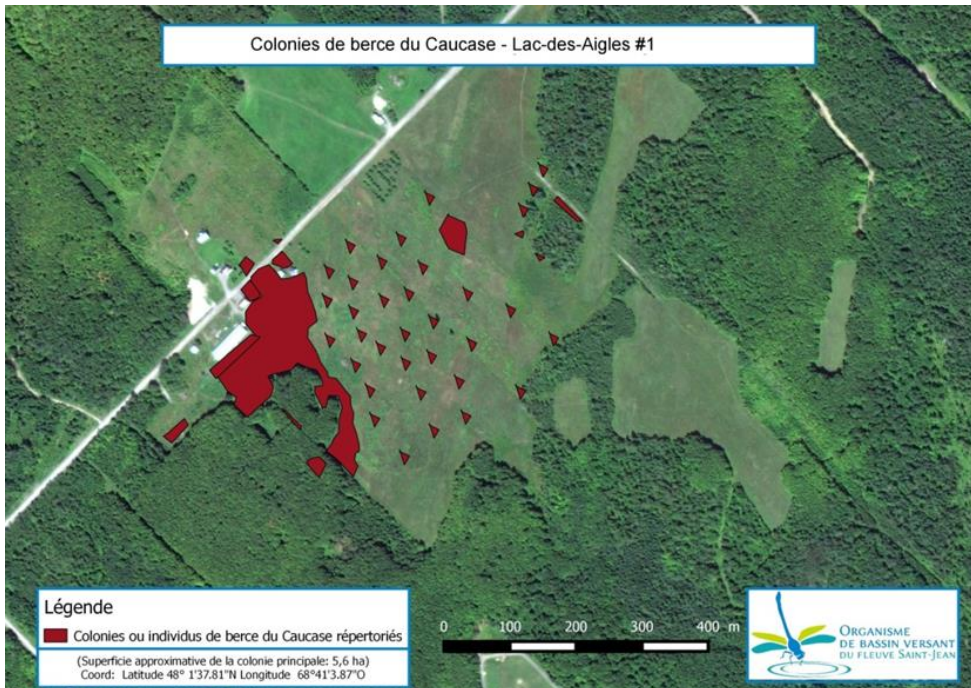
Le but de ce projet est l'éradication de la berce du Caucase sur une terre agricole localisée dans la municipalité de Lac-des-Aigles puisque celle-ci présente un caractère envahissant indéniable et représente un danger pour la santé publique étant donné la proximité d'une famille. L'objectif est également que l'agriculteur puisse retrouver l'utilisation complète de la terre cultivable puisque la culture fourragère et l'approvisionnement du fourrage représentent un enjeu agricole de plus en plus important en raison des changements climatiques. La terre de M. Roy est d'une grande qualité et ce dernier désire continuer à effectuer une culture sur celle-ci. La méthodologie a consisté à effectuer différents travaux au cours des saisons 2016 à 2022, soit l'extraction des racines, l'arrosage chimique ainsi que la coupe d'ombelles, ont permis de

diminuer la superficie à 1,5 hectare à la fin de la saison de 2022. Depuis 2019, grâce au financement du MAPAQ, l'arrosage est effectué par l'OBVFSJ puisque l'organisme dispose dorénavant d'un permis et certificat pour l'application de pesticides.

### RÉSULTATS NOTABLES OBTENUS

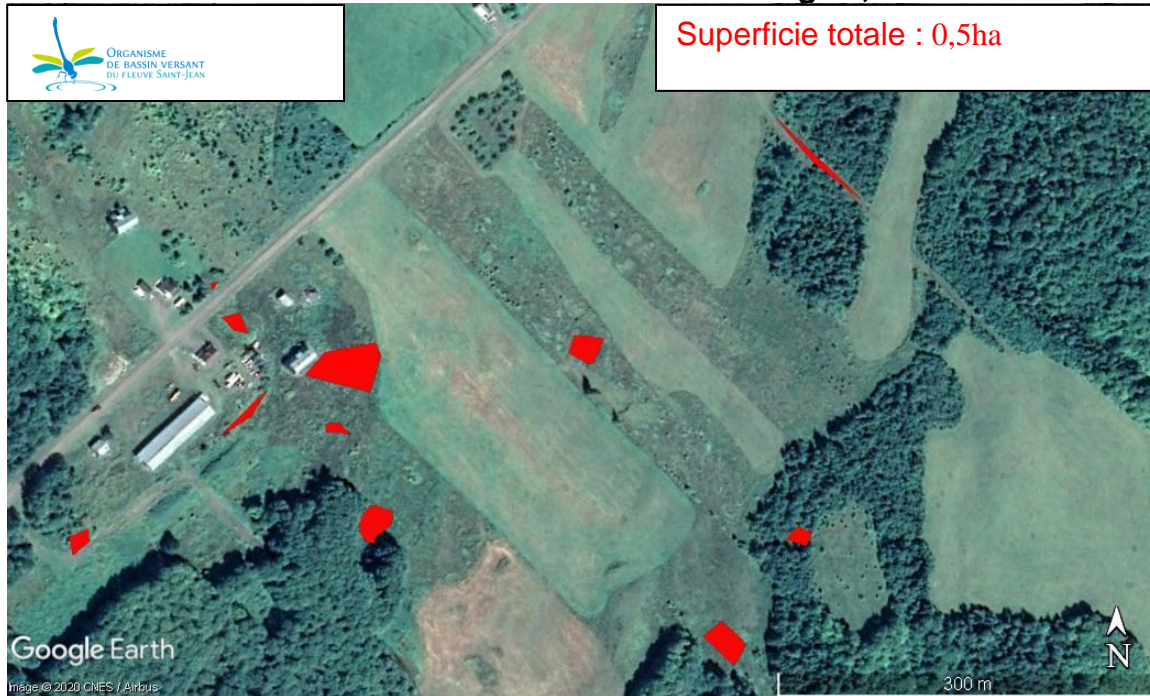
La réalisation des travaux d'éradication depuis 2016 produit des résultats significatifs, puisque la taille de la colonie a fortement régressé. La carte 1 représente la contamination du territoire en 2016 avec une contamination supérieure à 5 hectares. Les différents travaux effectués au cours des saisons 2016 à 2021, soit l'extraction des racines, l'arrosage chimique, ainsi que la coupe d'ombelles, ont permis de diminuer la superficie totale de la colonie à seulement 0,45 hectare à la fin de la saison de 2021, comme il est possible de constater sur la carte 2 représentant l'état de la situation en fin de saison 2021.

**Carte 1. Colonie de berces du Caucase - Lac-des-Aigles, 2016**



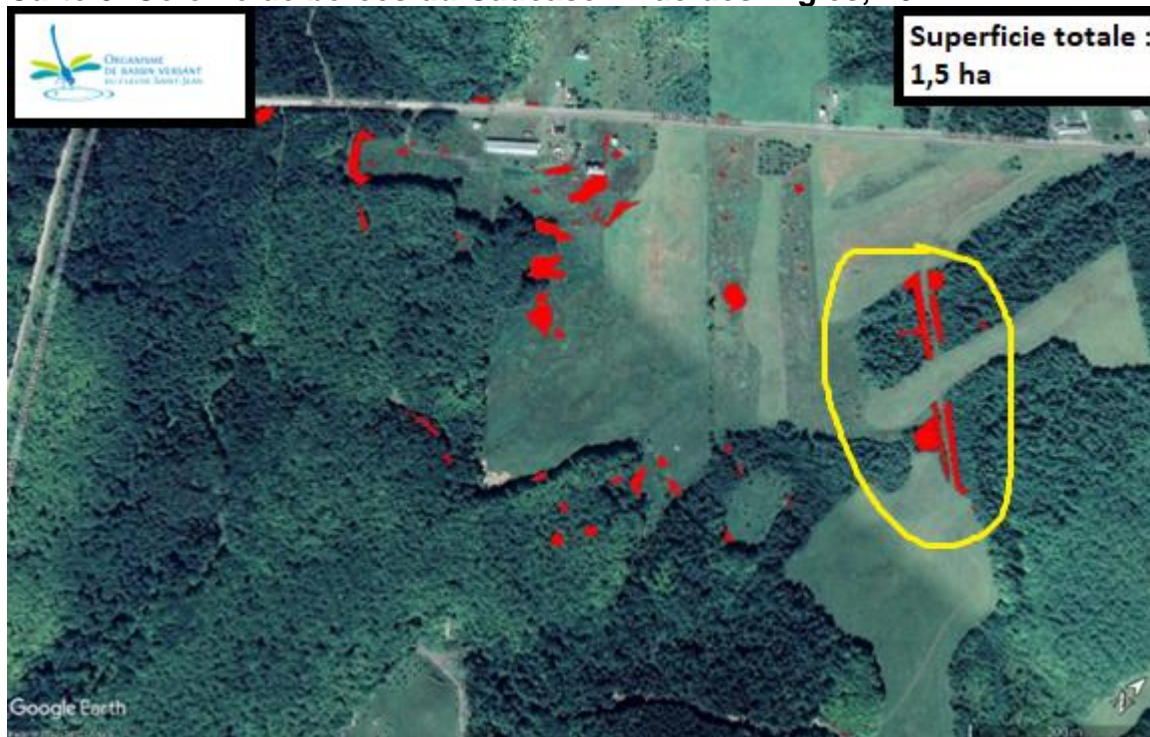


## Carte 2. Colonie de berces du Caucase – Lac-des-Aigles, 2020



Malheureusement en 2022 malgré des travaux acharnés la colonie a connu une expansion de 1 hectare puisqu'une nouvelle colonie a été découverte à proximité de champs et de boisé. Comme on peut l'observer sur la carte 3 la nouvelle colonie est encerclée en rouge ce qui apporte une régression de la superficie contaminée à 1,5 hectare pour l'année 2022. Il faut considérer que les polygones ne sont plus monospécifiques ce qui est une avancée remarquable pour la biodiversité et l'agriculture.

## Carte 3. Colonie de berces du Caucase – Lac-des-Aigles, 2022



La carte 3 de 2022 reflète bien la réalité du terrain, puisque présentement la berce ne forme plus de colonie dense et monospécifique. Un résultat très intéressant est le fait qu'en collaborant avec l'agriculteur, la fauche de foin a pu reprendre sur une grande partie de la terre cultivée. Celle-ci sera d'ailleurs augmentée de plus de 1 hectare en 2023.

Suite de l'arrivée d'un nouveau agriculteur munie d'un PAA à long terme, il a de nouveau été fait une délimitation d'un corridor où la coupe est de nouveau possible, ce qui permet maintenant à l'agriculteur de retrouver plus de 70% de son territoire agricole. Cela est un résultat significatif, puisqu'on commence à redonner à l'agriculteur l'accès à sa terre pour la cultiver, ce qui était un des objectifs principaux de ce projet. Aussi, puisque des travaux d'éradication sont réalisés depuis 2016, il est possible de constater une diminution des plantules en 2022. En revanche, en 2022, malgré un travail acharné avec les différentes méthodes, on a connu une exposition de régénération. Ce phénomène est probablement dû à des conditions météorologiques favorables (température et printemps précoce). Cela laisse croire que la réserve de semences commence à s'épuiser au cœur de la colonie. D'ailleurs, le fait d'éliminer les plants dès leur plus jeune âge nous a permis de limiter au maximum le risque de nouvelle contamination puisque ceux-ci n'ont plus le temps de produire les fleurs et, donc, de propager de nouvelles semences. Il est important de rappeler que les graines de berce du Caucase demeurent actives pour une période allant jusqu'à 10 ans dans le sol, d'où l'important de continuer la lutte d'éradication, et surtout, de travailler pour ne pas propager de nouvelles semences dans l'environnement.

## **DIFFUSION DES RÉSULTATS**

En ce qui concerne la diffusion des résultats obtenus lors de ce projet. Aucune publication, diffusion de résultats n'a été effectuée concernant spécifiquement ou directement le projet de Lac-des-Aigles. Cependant comme à toutes les années depuis 2016 l'Obv organise une campagne d'information et de sensibilisation au sujet de la berce du Caucase sur les réseaux sociaux et notre infolettre. Cela a été très utile puisque plusieurs signalements de la présence de berce sur le territoire de l'OBVFSJ découlent de cette campagne. Il est important de noter que ces grâce à cette campagne que nous découvrons de nouvelle contamination dans le projet qui nous intéresse présentement.

## **TYPES D'APPLICATION POSSIBLE DANS L'INDUSTRIE**

Le type de travaux d'éradication réalisés dans ce projet pourrait être appliqué à toutes les terres agricoles touchées par la problématique de la berce du Caucase. Il s'agirait d'effectuer des travaux similaires à ceux réalisés à Lac-Des-Aigles, soit l'extraction des racines, l'arrosage chimique ainsi que la coupe d'ombelles. Cette application à l'échelle du Québec permettrait d'éviter des contaminations similaires à celle vécue à Lac-Des-Aigles. Cela permettrait de continuer la culture fourragère ainsi que l'approvisionnement du fourrage qui représentent un enjeu agricole de plus en plus important en raison des impacts des changements climatiques. Cela permettrait également de conserver des terres de grande qualité que les agriculteurs désirent continuer à cultiver. Il est tout aussi important de procéder à l'éradication de la berce

du Caucase en raison des problèmes de santé importante qu'elle peut occasionner aux vaches par l'indigestion de la plante. Cette indigestion peut provoquer un changement dans le goût du lait qu'elles produisent. Finalement, l'éradication de cette plante envahissante permet également de protéger les employées, agriculteurs et agricultrices ainsi que leur famille des risques de brûlures possibles au contact de la plante.

## **ÉLÉMENTS JUSTIFIANT LA POURSUITE DU PROJET**

Présentement, à ce stade du projet, l'objectif visé est partiellement atteint. Il ne faut pas négliger la taille de la colonie qui a été considérée pendant plusieurs années comme la colonie la plus grande au Québec. Les résultats obtenus depuis sont très encourageants puisque la superficie a diminué de près de 91%, soit de 50 000 mètres carrés en 2016 à 4 500 mètres carrés en 2021. Malheureusement, en 2022 la découverte de nouvelle colonie amenée une augmentation de la superficie ce qui nous apporte à 60 000 mètres carrés. Mais seulement 15 000 mètres carrés toujours actif ce qui veut dire que 75% de la colonie et sous contrôle à la fin de 2022. Cela reste quand même très impressionnant puisque le reste de 15 000 mètres carrés ne représente plus une colonie dense et monospécifique de berces du Caucase. En 2022, on retrouvait d'ailleurs une bonne diversité de plantes indigènes à l'intérieur de l'aire qui était contaminée en 2016. Cette diminution de contamination a des retombées significatives pour l'agriculteur. En 2022, l'agriculteur a pu augmenter de manière significative la superficie possible d'exploitation fourragère comparativement aux années précédentes puisque le fourrage redevient de qualité et que la berce ne représente plus un danger d'expansion. Cela est très important pour l'agriculteur, car l'approvisionnement en fourrage devenait difficile avec les épisodes de sécheresse des dernières années qui ont fortement diminué les récoltes. On peut alors affirmer que les travaux permettent déjà partiellement la remise en culture et en production des parcelles de terre envahies et données en friche. Les travaux qui seront réalisés en 2023 vont permettre à l'agriculteur de retrouver l'utilisation de superficie de terrain supplémentaire pour le mois d'août 2023. Des travaux importants d'arrachage et des traitements chimiques seront nécessaires en cette saison cruciale de 2023-2024 pour permettre d'atteindre nos objectifs. À l'état actuel des connaissances du site, les 15 000 mètres carrés où on retrouve encore de la berce du Caucase pourront être éradiqués ou du moins les activités agricoles seront totalement pratiquées d'ici fin 2025. Il est intéressant de noter que le nouvel agriculteur va contribuer à l'éradication sur le terrain avec la machinerie, etc. Cependant, il faudra prévoir qu'il y aura probablement des travaux de suivi et d'éradication mineure dans les années subséquentes puisqu'il est probable que des graines restent viables encore pour quelques années dans le sol. L'agriculteur bien formé pourra devenir notre sentinelle dans les futures années. Les résultats déjà obtenus indiquent bien que les travaux effectués fonctionnent, mais qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux pour atteindre nos objectifs.

## **POINT DE CONTACT POUR INFORMATION**

Anne Allard, directeur

301 - 3, rue Hôtel-de-Ville, Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1X0

Tél : 418.899.0909 / Cellulaire : 418.8947445

direction@obvfleuvestjean.com

## **REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES FINANCIERS**

L'OBVFSJ tient à remercier le CISSS Bas-Saint-Laurent pour l'organisation des rencontres qui réunissent l'ensemble des intervenants dans le dossier de la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent. Nous remercions le MAPAQ, la MRC de Témiscouata, la municipalité de Lac-Des-Aigles ainsi que le CRD Bas-Saint-Laurent pour leur appui financier et l'excellente collaboration. Aussi, l'OBVFSJ remercie M. Claude Lavoie de l'Université Laval, pour sa disponibilité et ses recommandations dans la prévision des travaux d'éradication. L'OBVFSJ remercie également le propriétaire M. Ghislain Roy qui nous permet l'accès à son terrain pour effectuer les travaux. Finalement, nous remercions spécialement les employés municipaux pour leur excellente collaboration qui aura permis le succès des éradications depuis 2016.

Photos :

